

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 02/09/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 04/10/19
Affichage le : 22/10/19
Transmission préfecture le : 21/10/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20191018-lmc1110309-DE-1-1
Du : 21/10/19
Délibération exécutoire le : 22/10/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 octobre 2019

**POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE
ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ACTIVITY'**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la délibération du Conseil Général n°2014-CG-4-4701.1 du 18 décembre 2014 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Agence départementale d'insertion des Yvelines »,

l'adhésion du Département à ce GIP et autorisant le Président à en signer la convention constitutive et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création du GIP et à son approbation par les services de l'Etat,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015110-0001 du 20 avril 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Agence départementale d'insertion des Yvelines » en date du 19 juin 2017, approuvée par arrêté préfectoral du 23 juin 2017,

Vu la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Agence départementale d'insertion des Yvelines » en date du 3 décembre 2018, approuvée par arrêté préfectoral du 17 avril 2019,

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du GIP agence départementale d'insertion en date du 9 avril 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que la convention constitutive modifiée par cette adhésion,

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du GIP agence départementale d'insertion en date du 17 septembre 2019 approuvant l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine ainsi que la convention constitutive modifiée par cette adhésion,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que la politique d'insertion est par essence partenariale,

Considérant que l'élargissement des membres de l' « Agence départementale d'insertion des Yvelines » permettra de construire des solutions partenariales et interdépartementales en faveur des bénéficiaires du RSA comme pour l'ensemble des publics en insertion,

Considérant la volonté du Département des Hauts-de-Seine et du Département des Yvelines de créer le premier GIP interdépartemental d'insertion,

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires, familiales et sociales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la transformation du GIP « Agence départementale d'insertion des Yvelines » en « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines » et son changement de nom en conséquence.

Approuve l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au GIP « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines » .

Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au GIP « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines ».

Approuve la poursuite de l'adhésion du Département des Yvelines au GIP « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines », y compris en cas d'adhésions ultérieures de nouveaux membres.

Approuve les termes de la convention constitutive modifiée relative au GIP « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines », figurant en annexe à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que toute modification ultérieure de la convention constitutive visant à valider l'adhésion de nouveaux membres.

Dit que la présente délibération est sans incidence budgétaire.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 octobre 2019

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ACTIVITY'

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne prend pas part au vote (1) : Catherine Arenou.

Absent excusé (1) : Didier Jouy.

Procurations (5) : Philippe Benassaya à Sonia Brau, Laurent Brosse à Catherine Arenou, Xavier Caris à Madame Clarisse Demont, Pierre Fond à Pierre Bédier, Elodie Sornay à Karl Olive.